

MAIRIE DE TRESSERVE



REUNION PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2024

L'ESSENTIEL

RECUPERATEUR EAU DE PLUIE

L'eau de pluie collectée à l'aval des toitures **n'est pas potable et ne doit pas être utilisée pour la consommation alimentaire** car elle est contaminée chimiquement (pesticides dans la pluie, métaux ou amiante présents sur le toit).

Pour cette raison, l'eau collectée peut être utilisée pour l'intérieur ou l'extérieur de votre logement, mais uniquement sous certaines conditions.

Usage intérieur

À l'intérieur de votre logement, vous pouvez utiliser l'eau de pluie uniquement pour les cas suivants : remplir la chasse d'eau des WC, laver les sols, laver du linge, à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau assurant notamment une désinfection

Attention Il est interdit d'utiliser à l'intérieur de votre logement l'eau de pluie qui a ruisselé sur un toit contenant de l'amiante-ciment ou du plomb.

Usage extérieur

Vous pouvez utiliser l'eau de pluie librement à l'extérieur de votre logement, notamment pour arroser votre jardin ou nettoyer votre voiture.

Le **récupérateur d'eau de pluie** fait ainsi partie des outils indispensables pour tout jardinier soucieux de son environnement et de sa consommation d'eau.

ACTIONS DE LA COMMUNE :

- La commune a investi récemment dans des récupérateurs d'eau qui seront installés aux services techniques.
- Par une délibération en date du 28 mars 2024 le conseil municipal de la commune de Tresserve a voté, pour l'achat d'un récupérateur d'eau, l'attribution d'une **aide égale à 50% du montant plafonné à 50€.**

Cette mesure est applicable pour tout achat depuis le **1^{er} avril 2024** dans la limite du budget alloué

COMMENT EN BENEFICIER ET PRECAUTIONS A PRENDRE

- Après avoir acheté le récupérateur, transmission de la facture acquittée à la Mairie de TRESSERVE
- Mise en place dans les règles de non-prolifération du moustique tigre.
- Cet équipement est à déclarer s'il est raccordé au [réseau d'assainissement collectif](#) (c'est-à-dire au tout-à-l'égout). C'est le cas si vous utilisez l'eau de pluie récupérée à l'intérieur de votre logement.

Votre déclaration doit être faite sur papier libre et doit comporter les informations suivantes :

Identification du bâtiment concerné

Évaluation des volumes d'eau utilisés à l'intérieur de votre logement

Votre déclaration doit être déposée ou envoyée à Grand Lac au service en charge de l'assainissement.

COMPOSTAGE, VALORISATION DES VEGETAUX A DOMICILE

Les déchets végétaux représentent 1/3 du tonnage total déposé dans les déchetteries de Grand Lac.

Le déchet est une invention humaine: la nature n'en produit pas ; copions la nature, et compostons de deux manières possibles :

Dans un silo à compost (composteur)



En tas



LES ACCOMPAGNEMENTS DE GRAND LAC :

Grand Lac met gratuitement à disposition un bac à compost aux habitants de son territoire, sur réservation mais face à la forte demande et aux difficultés d'approvisionnement en composteur, le service valorisation des déchets n'est momentanément plus en mesure de prendre des réservations de composteurs à ce jour.

Rendez-vous le 30 septembre 2024 dans la rubrique : <https://grand-lac.fr/au-quotidien/protection-de-lenvironnement/valorisation-des-dechets/le-compostage>

Contact : tri@grand-lac.fr

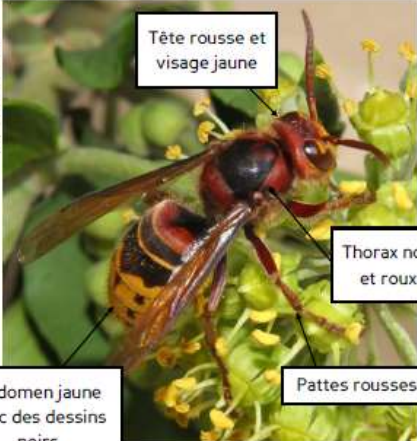

Le mémo tri du compostage	https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Protection_de_l_enviroment/valorisation_des_dechets/valoriser_ses_dechets_a_domicile/M%C3%A9mo_tri_compostage_2024.pdf
Le compostage sur le territoire de Grand Lac	https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Protection_de_l_enviroment/valorisation_des_dechets/valoriser_ses_dechets_a_domicile/Flyer_compostage_2024.pdf
Le guide ADEME pour réussir son compost	https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Protection_de_l_enviroment/valorisation_des_dechets/valoriser_ses_dechets_a_domicile/guide-reussir-compost_ADEME.pdf

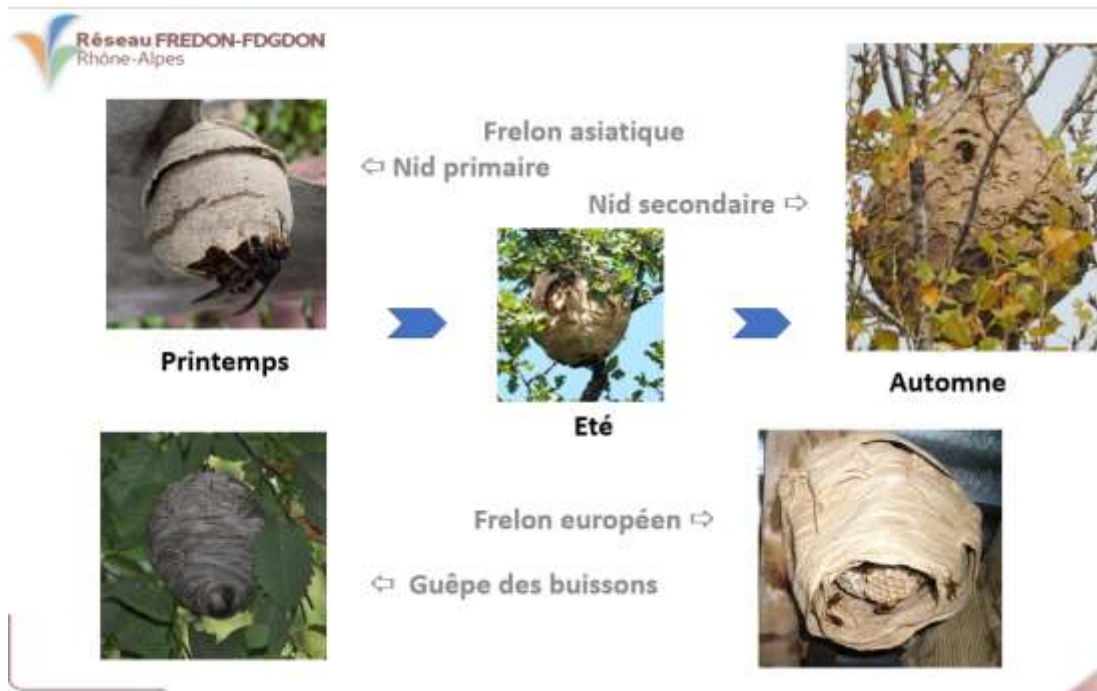
Pour les déchets végétaux Grand Lac met à disposition des broyeurs de branches ou participe au financement de la location d'un broyeur : <https://grand-lac.fr/au-quotidien/protection-de-lenvironnement/valorisation-des-dechets/les-dechets-vegetaux>

Calendrier de mise à disposition sur le secteur de TRESSERVE	https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Protection_de_l_enviroment/valorisation_des_dechets/valoriser_ses_dechets_a_domicile/CALENDRIER_BROYEUR_CENTRE_2023-2024_01.pdf
Comment réserver le broyeur	https://grand-lac.fr/fileadmin/ARBORESCENCE/Au_quotidien/Protection_de_l_enviroment/valorisation_des_dechets/valoriser_ses_dechets_a_domicile/Comment_emprunter_broyeur_Grand_Lac.pdf
Si vous souhaitez louer un broyeur, Grand Lac rembourse 38€ pour une location d'une demi-journée et 60€ pour une location d'une journée ou d'un week-end	https://grand-lac.fr/au-quotidien/grand-lac-pratique/demarches-en-ligne/valorisation-des-dechets/aide-a-la-location-de-broyeur

LE FRELON ASIATIQUE

Comme son nom l'indique, le Frelon asiatique (*Vespa velutina*) est originaire d'Asie (Inde, Chine). Il est arrivé en France en 2004 par le commerce de poteries asiatiques. Il a rapidement colonisé toute la France et est présent en Savoie depuis 2018 où le nombre de nids signalé est passé de 78 en 2021 à 556 en 2023

FRELON EUROPEEN <i>VESPA CRABRO</i>	FRELON ASIATIQUE <i>VESPA VELUTINA</i>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Pierre Falatico, 2013</p>  <p>Tête rousse et visage jaune</p> <p>Thorax noir et roux</p> <p>Abdomen jaune avec des dessins noirs</p> <p>Pattes rousses</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Pierre Falatico, 2012</p>  <p>Tête noire et visage orangé</p> <p>Thorax noir</p> <p>Extrémité des pattes jaune</p> <p>Abdomen noir avec une large bande orangée</p>
<p>Taille: ouvrière: 25 à 35 mm reine: 40 mm maxi</p>	<p>Taille: ouvrière: 23 à 30 mm reine: 35 mm maxi</p>



Plateforme régionale

Site internet de la FRGDS

<https://www.frelonsasiatiques.fr/>

Tout le monde peut signaler un nid ou un insecte (avec photo)

-> pris en charge par l'animateur et le référent du secteur

-> identification de l'espèce et de la menace sur place si besoin

-> appel à un désinsectiseur pour détruire un nid actif



Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

Sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr

afin de connaître les démarches

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GDS
Auvergne
Rhône-Alpes
l'action sanitaire ensemble

PROCOLE PIEGEAGE DE PRINTEMPS SAISON 2024



Janvier
2024

Pourquoi piéger le Frelon Asiatique au printemps ?



Le piégeage de printemps, s'inscrit dans **un plan de lutte plus global contre le Vespa Velutina**, pour éradiquer tôt en saison les fondatrices frelon asiatique et tenter de limiter le nombre de colonies pendant la saison. **Pour une meilleure efficacité du dispositif, le piégeage de printemps doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers** (muselière, filet, harpe électrique, piégeage d'automne, ...).

Site du GDS : <https://www.frgdsaura.fr/frelon-asiatique-gds.html>

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Ces chenilles aux poils urticants peuvent entraîner des troubles de la santé tels que démangeaisons, conjonctivite, maux de gorge...

La vigilance est donc de mise, en évitant tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées. En effet, les poils urticants de la chenille se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent.

Comment la reconnaître ?

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*, qui éclot durant l'hiver.

Cet insecte est surtout connu pour son mode de déplacement, en file indienne. Les chenilles se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pin et de cèdre.

Le pouvoir urticant de leurs poils provient d'une fine poussière qui se détache de plaques situées sur le dos et la partie postérieure de la chenille. Les poils de la chenille se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent.

La processionnaire du pin peut être confondue avec la processionnaire du chêne à cause de son comportement larvaire grégaire

Toutefois, il est important de vérifier l'arbre hôte, car la processionnaire du pin attaque, comme son nom l'indique, toutes les espèces de pins, ainsi que les cèdres et quelques espèces de sapins, alors que la processionnaire du chêne ne s'attaque qu'aux chênes caduques.

De plus, leur cycle de vie n'est pas le même, les chenilles processionnaires du pin se développent durant l'hiver dans leur nid, alors que les chenilles processionnaires du chêne se développent durant le printemps et l'été.

Les dispositifs réglementaires

2021 - Afin de renforcer la coordination des actions de prévention et de lutte contre les chenilles processionnaires, un **Observatoire des chenilles processionnaires** a été mis en place depuis juin 2021 par le Ministère chargé de la Santé en partenariat avec les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie et le ministère de l'Intérieur.

2022 - Le **Décret n° 2022-686 du 25 avril 2022 relatif à la lutte contre la chenille processionnaire du chêne et la chenille processionnaire du pin** a été publié au Journal Officiel le 27 avril 2022

Il marque l'ajout des **Processionnaires du chêne** et des **Processionnaires du pin** à la **liste des espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine** dans le [code de la santé publique](#).

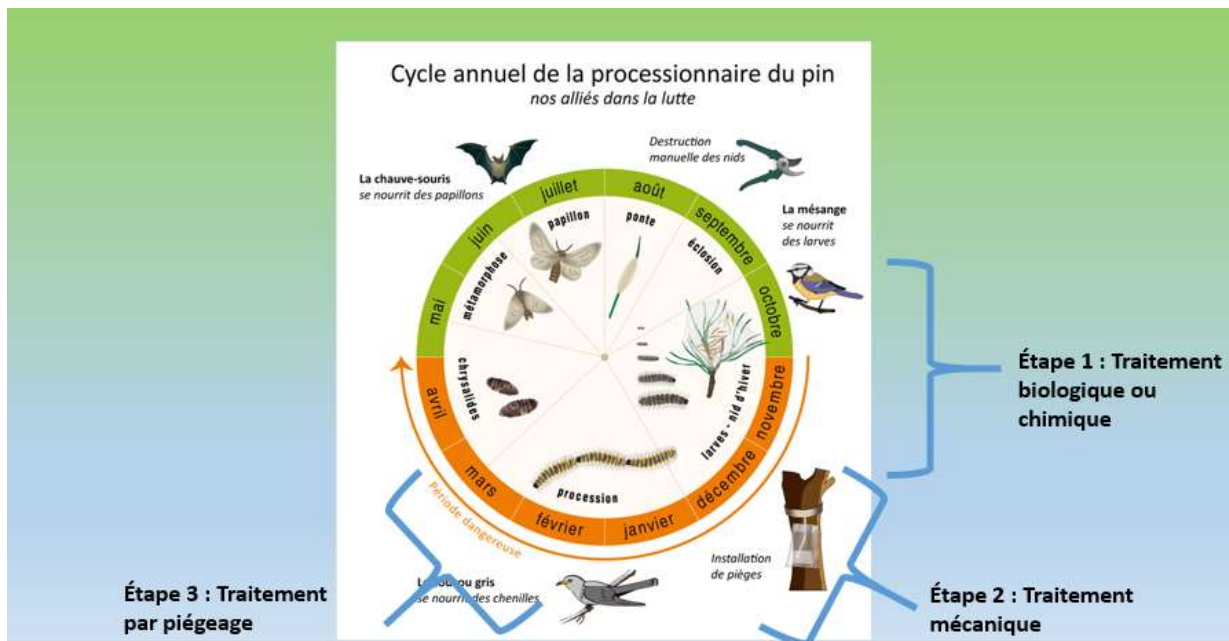
Cet ajout implique que les **préfets de départements doivent définir par arrêté préfectoral les mesures de gestion** des populations de chenilles processionnaire à mettre en place sur leur territoire.

ACTIONS DE LA COMMUNE :

- Prise d'un arrêté municipal dès 2016 remplacé en 2023 précisant que les propriétaires ou locataires relevant la présence de chenilles processionnaires du pin dans leurs végétaux doivent impérativement prendre les mesures nécessaires, chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie. Cet arrêté, très clair et très complet, reprend ensuite les différentes actions à mener.
- Après avoir participer aux frais de destructions des nids au cours de l'année 2023, la commune aide, dans la limite du budget alloué, au financement de la pose de pièges pour l'année 2024 aux conditions ci-dessous :

50% de la pose d'un « Ecopiège » avec un maximum de 100 € par propriété.

COMMENT INTERVENIR EN PRESENCE DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES SUR VOS ARBRES :



Étape 1 : Traitement biologique ou chimique

Entre les mois d'octobre et novembre, un traitement phytosanitaire par pulvérisation d'insecticide aidera à diminuer la population. La Bacillus est une bactérie utilisée pour ses propriétés insecticides, car elle perturbe le système digestif des chenilles. Elle présente l'avantage d'être naturelle. Son épandage demande une grande maîtrise et des moyens techniques importants, car elle doit recouvrir l'ensemble de l'arbre cible, sans être une menace pour les insectes auxiliaires.

Étape 2 : Traitement mécanique

Le traitement mécanique consiste en un échenillage manuel des nids existants. Il se fait généralement en période d'hiver. Les nids sont coupés à l'aide de sécateurs sur perche, recueillis puis brûlés pour éviter la propagation des poils urticants qu'ils contiennent. Travail manuel très éprouvant, il est assez dangereux pour les opérateurs qui le mettent en œuvre car les exposent fortement. Des équipements de protection individuelle sont indispensables.

Étape 3 : Traitement par piégeage

Cette technique consiste à installer autour des troncs d'arbres des pièges écologiques qui vont venir capter les chenilles lors de leur procession le long des arbres. Les chenilles descendent le long de l'arbre pour rejoindre le sol, et sont enfermées dans un sac qui y est accroché. Ce traitement limite la nymphose, c'est-à-dire la transformation en papillon, et par voie de conséquence la reproduction de l'espèce. Ils sont à installer à la fin de l'hiver, avant le début de la procession, et permettent de réguler la population pour la saison prochaine.

Méthode alternative : Prédateur naturel : la mésange

La mésange charbonnière est l'un des rares prédateurs de la chenille processionnaire. Une famille peut en ingurgiter jusqu'à 500 par jour. Elle constitue donc un allié précieux pour un traitement 100% naturel. En installant des perchoirs à proximité des zones infestées ou à risque, vous facilitez la régulation de la population.

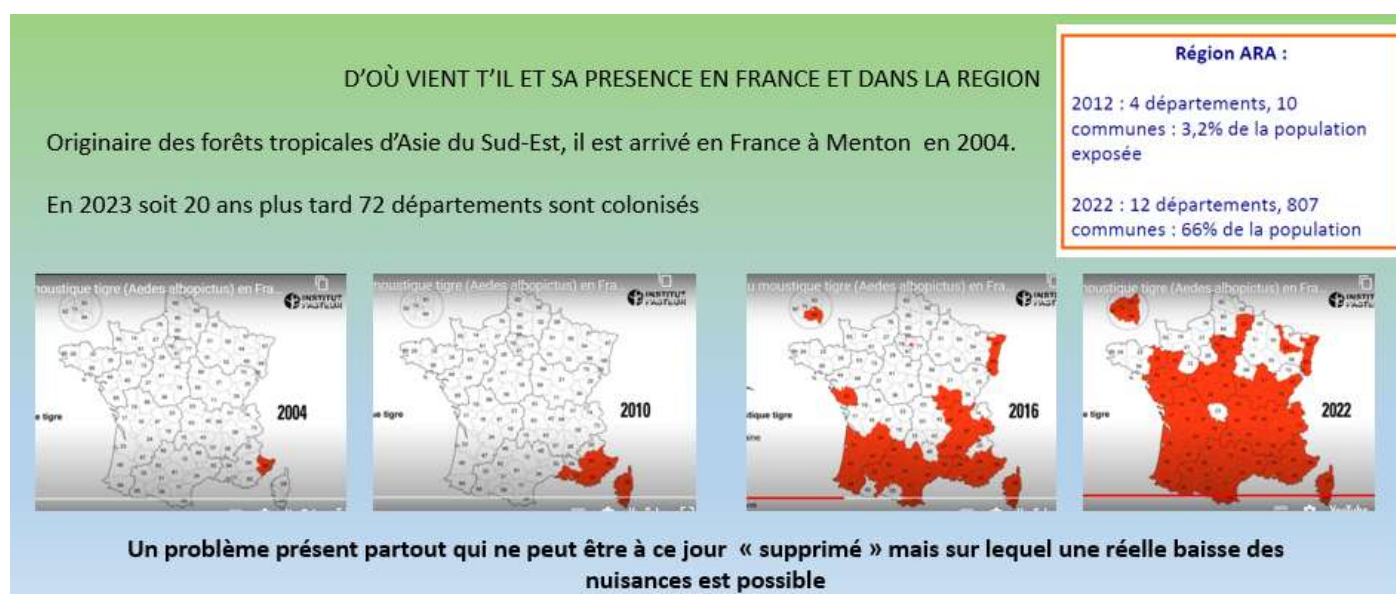


MOUSTIQUE TIGRE



***Aedes albopictus*, est une espèce envahissante, source de nombreuses nuisances pour l'homme.**

Dossier complet : <https://agirmoustique.fr/particulier/>



SES CARACTERISTIQUES

MOUSTIQUE DIURNE : Il sévit le jour : les femelles piquent principalement en début (à partir de 9h) et fin de journée avec souvent un pic de 16h à 19h. Il n'a donc pas les prédateurs connus tels que les chauve-souris.

SILENCIEUX : il ne fait pas de bruit à son passage, le moustique tigre vole en mode silencieux.

PETIT : généralement plus petit que les autres espèces de moustique, il mesure en moyenne 5 millimètres (soit environ la taille d'une fourmi).

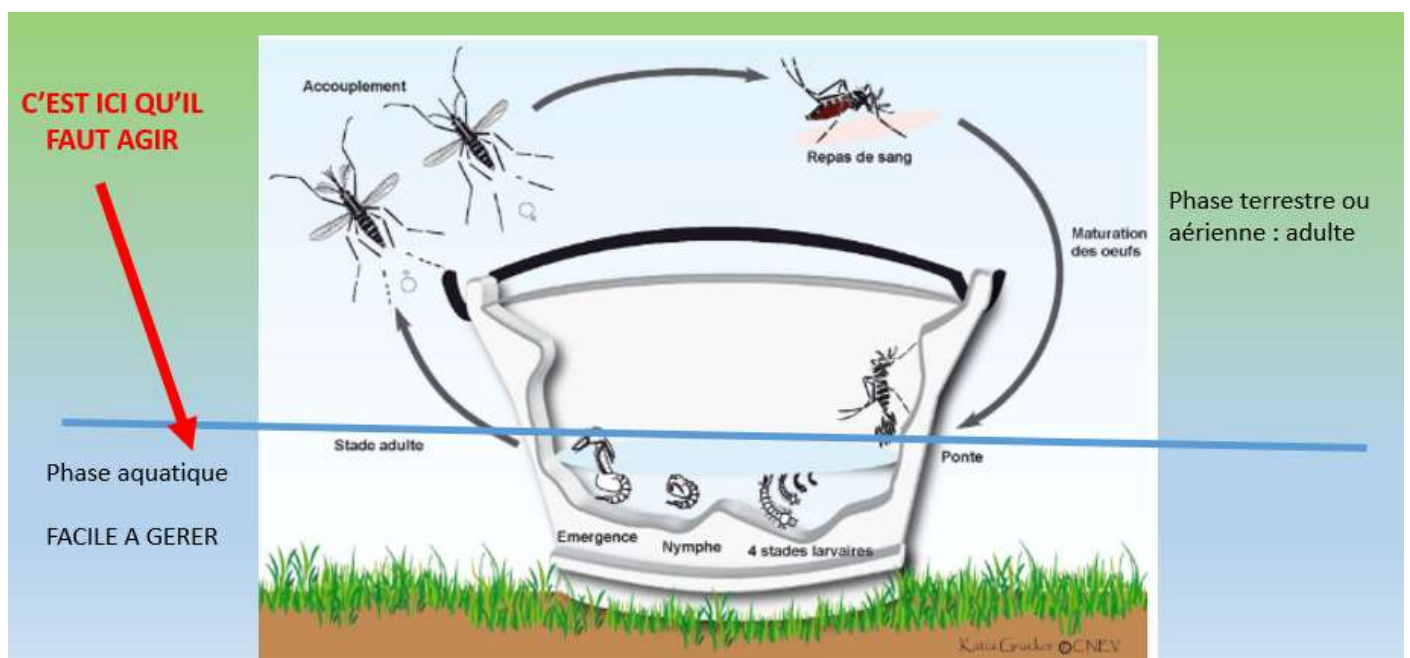
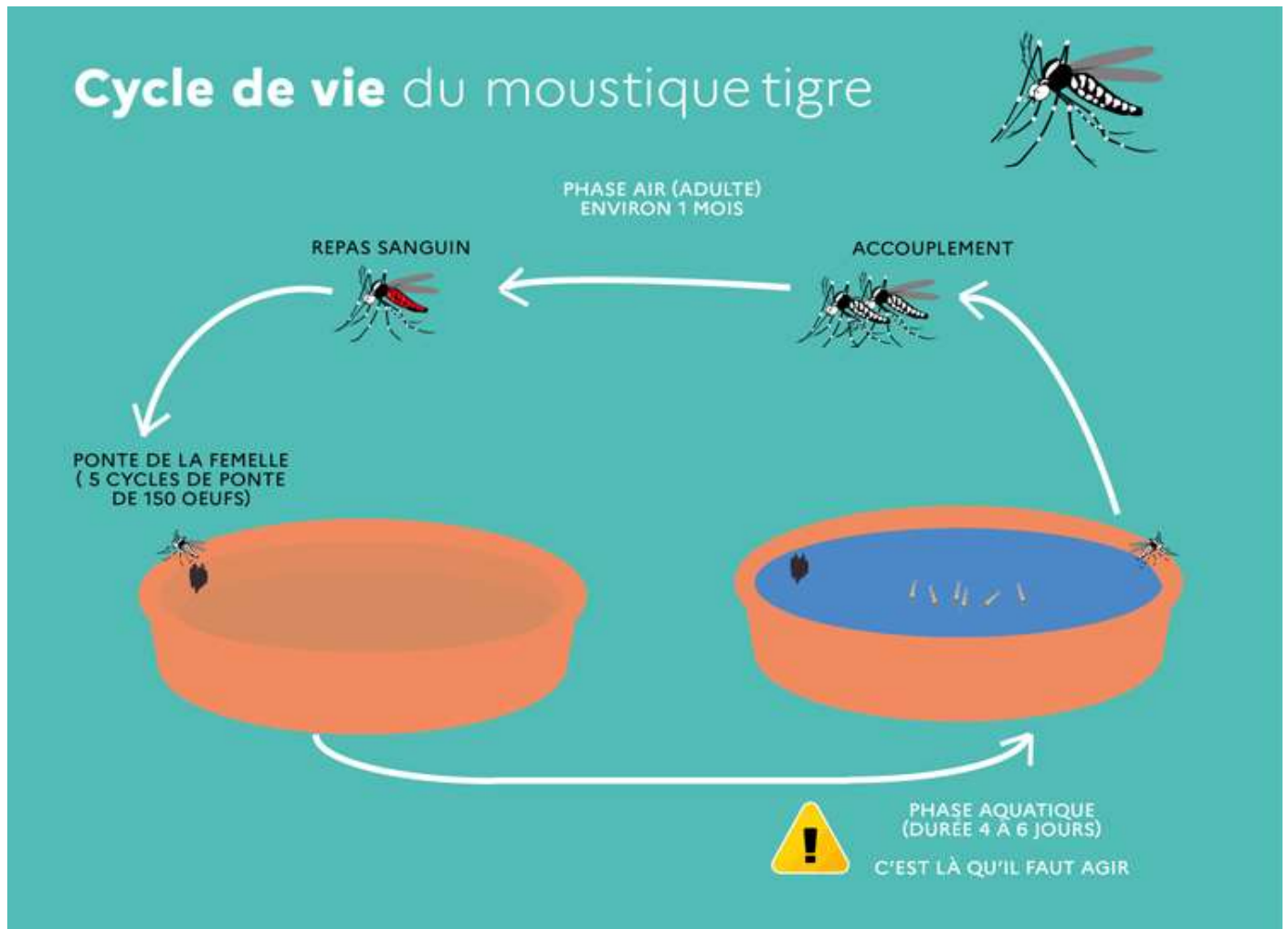
JOLI Le moustique tigre est rayé noir et blanc. Il a cinq rayures blanches sur les pattes et une ligne blanche sur la tête et le dos (thorax).

MAUVAISE APTITUDE AU VOL : évolue dans un périmètre d'environ 150m autour de son lieu de naissance

MEURT EN TOTALITE EN FIN DE SAISON : AUTOMNE/HIVER : mais pour préserver l'espèce le moustique va faire une dernière ponte qui attendra le printemps prochain et les conditions idéales pour recommencer un nouveau cycle.

CRAIGNENT LA CHALEUR : ils vont donc chercher des gîtes de repos qui ne seront pas leurs gîtes larvaires mais les haies, lignes de haricots, de pommes de terre.....

FRACTIONNEMENT DES REPAS DE SANG : Seule la femelle pique et *fractionne ses repas de sang*, notamment aux heures fraîches, qu'il apprécie.



NOS ACTIONS COLLECTIVES

LA LUTTE PREVENTIVE

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique :

- https://agirmoustique.fr/wp-content/uploads/2023/07/flyer_3_volets_EID_moustique-tigre-LD.pdf
- https://agirmoustique.fr/wp-content/uploads/2023/05/ARS22_MOUSTIQUE-TIGRE_FLYER-150x100mm_BAT-stc.pdf
- <https://agirmoustique.fr/wp-content/uploads/2023/05/EID-CHECK-LIST-GENERIQUE-moustique-tigre.pdf>

LE PIEGEAGE



Le piégeage ne peut être qu'un complément à la lutte préventive avec 3 types de pièges

Le BG GAT qui va attirer par la présence de l'eau

Ce piège est un piège à **oviposition** (action de déposer des oeufs dans le milieu le plus adéquat pour permettre une éclosion optimale) ou à **femelles gravides**. Il va attirer les femelles cherchant à pondre après piquûre

Aucune efficacité à court terme –action sur le long terme (au minimum 1 saison)

Les deux autres pièges sont à **femelles non gravides**. Ils attirent les femelles agressives qui cherchent à piquer.

Ils sont plutôt couteux sur le long terme (attractant, CO2, gaz.....)

Le BG Mosquitaire fonctionne avec un attractant (qui imite l'odeur de la peau humaine) et avec ou sans CO2 (la présence de CO2 améliore l'attractivité du piège)

Le MOSQUITO MAGNET fonctionne avec un attractant et du gaz

LES TRAITEMENTS LARVICIDES



Ne peut être qu'un complément à la lutte préventive

Le **BTI** (*Bacillus thuringiensis israelensis*) découvert en Israël 1976 dans une petite mare du désert du Néguev est utilisé à travers le monde pour le contrôle des moustiques.

Le BTI a pour particularité de n'être efficace **que contre les diptères nématocères**, qui désigne le sous-ordre dont font partie les moustiques. Il est donc extrêmement sélectif, et permet de traiter aisément de vastes zones **sans que cela soit dangereux pour d'autres insectes ou animaux**. Il n'y a en conséquence pas de risque pour les larves de libellules ou d'autres insectes présents dans l'eau ou venant s'y abreuver.

MAIS ATTENTION CE PRODUIT EST INEFFICACE LORSQUE LES LARVES ATTEIGNENT LE STADE 4 ET QU'ELLES NE MANGENT PLUS

HUILE SILICONE La fine pellicule de silicone qui se forme sur la surface de l'eau après son application empêche le développement correct des stades immatures des moustiques (larves et pupes). En effet il empêche les larves et les pupes de se fixer à la surface de l'eau pour puiser dans l'air l'oxygène atmosphérique qui leur permettrait de survivre.

LES ACTIONS DE LA COMMUNE EN COURS

MISE EN PLACE DE LA LUTTE PREVENTIVE AU NIVEAU DU CIMETIERE

ACTION D'INFORMATION PEDAGOGIQUE AUPRES DES ENFANTS DE L'ECOLE

ORGANISATION DE REUNIONS

COMMUNICATION REGULIERE POUR MAINTENIR LA MOBILISATION

4 temps forts :

Février : Préparation de l'année : phase d'alerte

Fin avril : Incitation au passage à l'action

Fin juillet : Maintien des gestes / Remobiliser les acteurs au retour des vacances

Octobre/Novembre : maintien des gestes et favoriser le partage

DISTRIBUTION DE PIEGES FAITE LE LUNDI 29/04/2024